

Chapitre 2 : Produire autrement en articuler enjeux économiques, sociaux et environnementaux

08-01 **Fiche 8 : Financer la recherche et développer les transitions productives**

- 08-02 Si la crise a mis en évidence les conséquences de la perte de nos capacités de recherche et de production, **notamment** à travers la délocalisation vers des pays de moins-disant social et environnemental, les grands groupes n'en continuent pas moins à tailler dans leurs effectifs d'ingénierie et de recherche. C'est un non-sens.
- 08-03 Renforcer à un haut niveau les capacités de recherche tant publique que privée, est un enjeu essentiel pour maîtriser et préparer l'avenir, répondre à nos besoins, relever les défis et conduire les transitions.
- 08-04 Les professions cadres et techniciennes ont un rôle déterminant à jouer pour engager la recherche dans une coopération tous azimuts dans un contexte marqué par une course à la rentabilité au mépris du développement, de l'innovation et du bien commun.
- 08-05 **Un état des lieux de la recherche préoccupant en France**
- 08-06 **Notre pays est une nation scientifique dont les capacités de recherche se réduisent** dans un contexte mondialisé où la connaissance devient un élément toujours plus important pour l'efficacité économique et sociale et dans lequel la France a une responsabilité et un rôle important à jouer :
- 08-07 - **l'effort national de recherche ne cesse de décrocher et obère le potentiel à venir du pays.** Les dépenses de recherche publique sont très insuffisantes restreignant des champs entiers de travail scientifique. Les dépenses de recherche des entreprises privées sont trop faibles et considérées comme une charge à minimiser malgré un soutien public massif, parmi les plus élevés au monde. Les grands groupes réduisent leurs activités de R&D en interne en même temps qu'ils développent une attitude de prédation à l'égard des start-up et des laboratoires publics.
- 08-08 - **Une réorganisation du paysage de la recherche publique axée sur la concentration territoriale renforçant la métropolisation des activités et l'apport priorisé à l'entreprise** sur une logique de rentabilité et de profit à court terme.
- 08-09 - **Une situation des universités préoccupante** en raison d'un sous-financement, conséquence de plusieurs années de budget austéritaire, de mise en concurrence, de sélection ds étudiant.es, du refus de la prise en compte de la démographie croissante de la population estudiantine, **avec une accentuation des inégalités et une fragilisation du système public d'enseignement supérieur et de recherche. La recherche fondamentale indispensable à l'innovation en est compromise.**
- 08-10 - **Un gâchis monumental d'un vivier de jeunes très diplômé.e.s (doctorat) essentiel pour le pays.**
- 08-11 - **La permanence d'un très faible taux de recrutement de chercheur.euse.s dans l'industrie.**
- 08-12 - **Un gros déficit de reconnaissance des professions intellectuelles et scientifiques avec des** niveaux de rémunération de 37 % inférieurs à ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les qualifications les plus élevées, (Bac+8 dans le public). Le différentiel de recrutement au profit du niveau ingénieur contre docteur, conduit à un manque de culture recherche dans le secteur industriel et notamment le secteur des PME-PMI-ETI).
- 08-13 - **Un taux de précarité des emplois dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) le plus élevé de la fonction publique.**
- 08-14 - **Une loi de Programmation pluriannuelle de la recherche qui ne programme aucune politique de recherche nationale d'envergure contre laquelle s'est mobilisée la CGT.** Votée à la sauvette en 2020 et de faible envergure financière, elle consolide et aggrave les orientations déjà à l'œuvre,

malgré la désapprobation d'une grande majorité de la communauté scientifique. En effet, cette loi privilégie le financement de la recherche sur projet, ne programme aucun investissement en faveur d'un parc immobilier parfois délabré, aggrave la précarité et attaque les statuts et le Code du travail (professeurs juniors contractuels, CDI de « mission scientifique », contrats doctoraux de droit privé). C'est une faute politique pour faire face à l'ensemble des défis que représentent les crises contemporaines, **dans un contexte de plan de relance** qui aurait nécessité de faire de la recherche une priorité.

08-15 Un secteur public de recherche mis à dure épreuve

08-16 - **Financement sous-dimensionné**

08-17 - **Conjonction de réformes de la fonction publique et de restructurations** continue depuis 20 ans qui n'ont fait que détériorer et complexifier le paysage et mis à mal la démocratie.

08-18 - **Profond malaise, mécontentement, lassitude et colère des salarié.e.s du secteur de la recherche publique et interrogations sur le sens du travail** : financements insuffisants, par l'intermédiaire des appels à projets érigés en dogme, mise en place d'un pilotage de la recherche à court terme incompatible avec l'ADN de l'activité de recherche, **territorialisation de la recherche**, manque d'écoute, perte d'autonomie, polyvalence, rémunération et déroulement de carrière en berne, modes d'organisation du travail qui heurtent et mettent en souffrance, environnement de plus en plus dégradé, perte de temps consacré à trouver des financements au détriment des activités de recherche proprement dites,...

08-18 bis : La crise sanitaire a mis en évidence les besoins d'une recherche indépendante des « modes », des lobbys financiers et industriels et préoccupations court-termistes. Ainsi les recherches sur les virus de type Sars-Cov ont été interrompues après 2006, faute d'intérêt de la part des pouvoirs public. Le fléchage des financements de la recherche sur les AAP risque de compromettre les recherches dont les résultats peuvent s'avérer essentiels dans l'avenir.

08-19 Des similitudes public et privé pour les chercheurs

08-20 Dans les deux secteurs, cette activité est caractérisée par un manque évident d'ambition qui se décline en :

- ✓ une insuffisance de l'emploi
- ✓ une précarité systématisée
- ✓ une sous-rémunération des qualifications
- ✓ une vision court-termiste.

08-21 **Un contexte d'enjeux majeurs et de transitions à conduire (santé, environnement, numérique...) et de besoins sociaux non satisfaits qui nécessitent le développement de la recherche**

08-22 **Les orientations**

08-23 **Avec le collectif Recherche confédéral**, nous voulons poursuivre la bataille pour **obtenir que l'effort national de recherche atteigne a minima 3 % du PIB et que la France puisse réintégrer en la matière le peloton de tête des pays européens** :

08-24 - travailler la communication et la visibilité sur cette question. Engager une campagne spécifique et travailler un appel avec des scientifiques.

08-25 - **Faire le lien avec notre travail à Eurocadres** : l'Europe n'investit pas assez dans sa recherche et n'a pas atteint l'objectif qu'elle s'est pourtant donné en 2000 (Stratégie de Lisbonne) et le budget Horizon Europe pour 2021-2027 concernant la recherche a montré que des débats existent sur l'insuffisance des montants (liés au plan de relance). Dans le cadre d'Eurocadres nous proposons de lancer une initiative Ugict-CGT sur « Recherche et Europe ».

08-26 - **Travailler** avec la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMST), les campagnes et les liens avec l'Unesco.

08-27 - La participation des salarié.e.s et de la société civile à la définition des grandes orientations stratégiques de la recherche est un enjeu démocratique.

08-28 **Recherche et Industrie**

- 08-29 La France a besoin d'un secteur industriel à la pointe en recherche ce qui exige :
- 08-30 - **d'enrayer les stratégies plus financières qu'industrielles pratiquées par certains grands groupes** qui considèrent la recherche comme une charge à minimiser.
- 08-31 - **De développer des interfaces recherche publique-industrie performantes** et profitables à la collectivité comme à l'entreprise : l'efficacité très limitée de certains dispositifs, et notamment du Crédit impôt recherche (CIR) d'un montant de 7 Mds d'euros annuels et dont la logique est clairement dévoyée par les grands groupes, plaide pour une mise à plat des dispositifs et pour refonder tout le système d'interfaces et d'aides publiques à la recherche privée. Ces dernières doivent être limitées en montant, définies démocratiquement, strictement contrôlées et impérativement conditionnées à un développement effectif des activités de recherche et de l'emploi scientifique...
- 08-32 - **De contraindre le secteur privé à planifier un investissement plus important dans la R&D**, et notamment la R&D de moyen-long terme en instaurant une obligation de financement de la recherche par les entreprises en créant un fonds mutualisé.
- 08-33 - D'établir des critères pour l'attribution des aides et d'en contrôler l'emploi.
- 08-34 **La France a besoin de ses chercheur.euse.s :**
- 08-35 - Il faut pour la recherche publique **un plan pluriannuel ambitieux de recrutements sur postes statutaires pour lutter contre la précarité endémique** (37 % officiellement) de l'emploi scientifique et offrir un avenir aux jeunes chercheur.euse.s. Faire progresser le front des connaissances est la condition première d'un développement industriel innovant dans le futur.
- 08-36 - **De développer une culture de recherche dans les entreprises** et notamment dans les PME-PMI-ETI : déployer un environnement adapté (grands programmes thématiques, pôles territoriaux de coopération, aide à l'investissement dans la recherche...), renforcer les collaborations avec le secteur public [laboratoire commun, Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)...].
- 08-37 - **De demander la mise en œuvre d'un plan d'embauches volontariste pour irriguer l'ensemble des activités productives tous secteurs confondus** à partir de jeunes formés par et pour la recherche (docteurs).
- 08-38 **La France doit reconnaître ses chercheur.euse.s**
- ✓ Résorber la précarité très prégnante qui sévit dans le secteur de la recherche
 - ✓ Procéder à des recrutements massifs sur des emplois stables.
 - ✓ Développer l'attractivité du secteur :
- 08-39 - hausse des rémunérations, déroulement de carrière à la hauteur des qualifications de haut niveau que le secteur requiert.
- 08-40 - Gagner l'inscription du doctorat dans toutes les grilles de classification et dans les conventions collectives.

08-40 bis une recherche au service de l'intérêt général

08-40ter : les chercheurs doivent être placés en capacité de développer tous les champs de la connaissance et donc bénéficier de financement récurrents pour pouvoir repousser les limites du savoir

08-40quater : Les établissements public à l'origine de brevets doivent obligatoirement et durablement percevoir un retour sur investissement défini dans les contrats d'exploitation des brevets. Aucune monétisation de licences à des sociétés privées ne devraient être possible si celles-ci sont issues de travaux de recherche publiques. Par ailleurs, en situation de crise, les brevets doivent tomber immédiatement dans le domaine public

08-41 Jeunes chercheur.euse.s

08-42 Un travail spécifique de l'Ugict-CGT est à mener :

08-43 - en nous adressant à eux via la FERC-Sup, le SNTRS, l'INRAE, mais aussi le CNES, le BRGM, l'IFREMER, le CIRAD, le CEA, la Météo...

- 08-44 - en exploitant nos mandats au CNESER en ce sens
- 08-45 - en travaillant avec les collectifs de chercheur.euse.s CGT qui s'organisent
- 08-46 - en rencontrant les syndicats et organisations représentatives des doctorant.e.s.

08-47 **Productions Ugict-CGT**

08-48 À l'occasion des élections pour le Cneser (prochaines en 2023), voire des présidentielles (2022), nous voulons :

08-49 - **travailler la visibilité de la communication Ugict-CGT sur les sujets de la recherche :**

- Vidéos, écrits, journées d'études... dans l'objectif de faire émerger cette question dans le débat.
- Il faut avoir comme objectif de lier cet enjeu de la recherche à nos questions plus générales : transitions (santé, climat, numérique, social...), réindustrialisation du pays (pas d'industrie performante sans recherche) ...

08-50 - **Contribuer à une appropriation collective des enjeux technologiques et scientifiques avec des initiatives innovantes du type** cafés de la recherche et ateliers sur les territoires et en entreprises.

08-51 Impulser un travail de toutes les Ufict / Fédérations pour construire des repères revendicatifs sur leur champ professionnel.